Image not found or type unknown

séparation et partage

Par **kacoudeg**, le **29/05/2023** à **18:52**

Bonjour, mon conjoint et moi nous nous séparons. j'avais une question, nos deux maisons sont estimées à 260000 et 160000 euros. Or les estimations sont en-dessous du cout que cela revient avec les travaux effectués pour celle a 160000 (cout achat plus travaux: 190000 euros) et au -dessus du cout pour celle à 260000 (elle nous est revenue à 200000 euros). Mon conjoint me doit 100000 euros que j'avais apporté pour les achats (notifié devant notaire), doit-on se baser pour le paratge, sur le cout réel ou sur le cout estimé des maisons car dans le premier cas j'y gagne, dans le deuxième j'y perds.

Autre question, j'ai apporté 50000 euros d'un héritage pour nos différents achats et travaux immobiliers mais ils n'ont pas été notifié chez le notaire, peuvent-ils être pris en compte (leur trace est sur les relevés de banque)?

Merci pour vos lumières!

Par **Cousinnestor**, le **29/05/2023** à **19:12**

Hello !

Selon les conditions de votre mariage et preuves de vos apports respectifs chacun récuprérera peu ou prou ce qui lui est propre. Mais par contre un bien immobilier vaut ce qu'il vaut au prix du marché au moment de sa vente. Ce qui ne correspond pas forcément à son prix de revient pour les vendeurs... De nobreuses paramètres peuvent faire qu'un bien se vende sensiblmeent au-dessus au-dessous de ce qu'il a coûté à son propriétaire(s).

PS : pourquoi dites-vous que selon le cas vous y gagnez ou perdez personnellement ? C'est du couple qu'il s'agit.

A+

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés